

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31268**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Mondes médiévaux »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Ecole des Hautes Etudes et Sciences Sociales (EHES), Université Jean Moulin - Lyon 3, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Présidente, Président, Président, Président, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 135 Langues et civilisations anciennes, 325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Mondes médiévaux** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La lecture et l'analyse de sources écrites, archéologiques et iconographiques du Moyen-Age
- Le traitement informatique des sources médiévales (environnement, site, bâti, mobilier, documents d'archives, livres manuscrits, images, sceaux, monnaies)
- La pratique des langues anciennes et modernes (latin, grec, arabe, anglais, allemand, italien, espagnol)
- La recherche documentaire et de l'analyse critique de documents

Le Master Mention « **Mondes médiévaux** » propose deux parcours :

- **Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux**
- **Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (HISTAMED, parcours européen)**

- **Parcours « Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux » :**

- Analyser des statistiques et traiter graphiquement et cartographiquement des données sérielles
- Lire et analyser des manuscrits en langues latines et vulgaires
- Développer le comparatisme entre mondes chrétiens et musulmans, de la fin de l'Antiquité au début des Temps modernes

- **Parcours "Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux" (HISTARMED, Parcours européen)**

- Lire et analyser des manuscrits en langues latines et vulgaires
- Analyser des statistiques et traiter graphiquement et cartographiquement des données sérielles
- Développer le comparatisme entre mondes chrétiens et musulmans, de la fin de l'Antiquité au début des Temps modernes
- Communiquer et présenter à l'oral et à l'écrit un travail scientifique dans une autre langue européenne

- **Capacités transversales au diplôme de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

P Enseignement

N Activités de services administratifs et de soutien

R Arts, spectacles et activités récréatives

- Archéologie
- Patrimoine
- Culture

- Information et communication
- Edition
- Enseignement secondaire et supérieur
- Recherche
- Conservateur du patrimoine
- Documentaliste
- Médiateur culturel
- Professeur du second degré ou de l'enseignement supérieur
- Chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2108 : Enseignement supérieur

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européen ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Ecole des Hautes Etudes et Sciences Sociales (EHESS) : Auvergne Rhône-Alpes - Savoie (73) [Chambéry]

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Savoie (73) [Chambéry]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus Berges du Rhône

16/18 Quai Claude Bernard

69365 Lyon Cedex 07

Historique de la certification :